

2018-04-68

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **3 avril 2018**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Michel Poitras
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Guillaume Duval
Siège #3 - Monsieur Yves Plante

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-69

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2018

4 - LÉGISLATION

4.1 - Dépôt de la lettre de démission de monsieur Guillaume Duval au poste de conseiller numéro 1

4.2 - Dépôt de la lettre de démission de monsieur Yves Plante au poste de conseiller numéro 3

4.3 - Avis de vacance - Postes de conseillers numéros 1 et 3

4.4 - Avis d'élection partielle - 3 juin 2018

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de mars 2018

5.2 - Approbation des comptes d'avril 2018

5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2018

5.4 - Transfert d'un solde disponible de règlement d'emprunt au fonds général

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

6.2 - SADC du Kamouraska - Adhésion 2018-2019

6.3 - Appui à la Déclaration pour des soins au Kamouraska

6.4 - Appui au projet de Banque Postale

6.5 - Proclamation de la journée nationale de la santé et de la condition physique

6.6 - Accaparement et financiarisation des terres agricoles

7 - DOSSIER DE LA MRC ET MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

9.2 - Formation d'un Comité de sélection pour l'embauche d'un employé municipal

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras

10.2 - Renouvellement de l'entente avec la MRC de Kamouraska pour les services de l'Écocentre de La Pocatière

10.3 - Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour l'enlèvement des ordures et de la récupération de l'Anse St-Jean

10.4 - Autorisation de signature - Entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide

10.5 - Acceptation du projet d'entente de regroupement des Offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC de L'Islet

10.6 - Nomination d'un administrateur votant au nouveau Conseil d'administration des Offices municipaux

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

11.2 - Dépôt de la lettre de démission des bénévoles de la bibliothèque municipale

11.3 - Résolution pour remerciements aux bénévoles de la bibliothèque

11.4 - Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale - Décision du Conseil

12 - CULTURE, PATRIMOINE ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

13.2 - Acceptation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Roland Morneau Inc.

13.3 - Présentation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Pelletier et Fils

13.4 - Demande d'autorisation CPTAQ - Monsieur Christian Michaud

13.5 - Permis de rénovation - Monsieur Nicolas Paquin

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - VARIA

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2018-04-70

3.1 - **Séance ordinaire du 5 mars 2018**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - **LÉGISLATION**

4.1 - **Dépôt de la lettre de démission de monsieur Guillaume Duval au poste de conseiller numéro 1**

Dépôt officiel de la lettre de démission de monsieur Guillaume Duval au poste de conseiller numéro 1.

4.2 - **Dépôt de la lettre de démission de monsieur Yves Plante au poste de conseiller numéro 3**

Dépôt officiel de la lettre de démission de monsieur Yves Plante au poste de conseiller numéro 3.

4.3 - **Avis de vacance - Postes de conseillers numéros 1 et 3**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, aux membres du conseil municipal de la vacance aux postes de conseillers numéros 1 et 3, suite à la démission des conseillers messieurs Guillaume Duval et Yves Plante. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection, madame Cécile Morin.

4.4 - **Avis d'élection partielle - 3 juin 2018**

La présidente d'élection avise le conseil, conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qu'une élection partielle se tiendra le 3 juin 2018.

De plus amples informations seront données via le journal municipal, sur les deux tableaux d'affichage dans la municipalité, via le site internet et dans un bulletin d'informations spéciales transmis par la poste.

5 - **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2018-04-71

5.1 - **Approbation des comptes payés au cours de mars 2018**

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de mars pour un montant de 22 153,50 \$.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-72

5.2 - Approbation des comptes d'avril 2018

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'avril pour un montant de 39 752,62 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2018

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2018.

2018-04-73

5.4 - Transfert d'un solde disponible de règlement d'emprunt au fonds général

ATTENDU l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui permet d'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts, soit le capital et les intérêts;

ATTENDU QU'il y a un solde disponible au montant de 6 536,04 \$ du règlement d'emprunt fermé pour le règlement 228-2005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité que le conseil transfère le solde disponible du règlement d'emprunt fermé au Fonds général de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2018-04-74

6.2 - SADC du Kamouraska - Adhésion 2018-2019

Il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Municipalité auprès du S.A.D.C. du Kamouraska Inc., au coût de 30 \$, pour l'année 2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-75

6.3 - Appui à la Déclaration pour des soins au Kamouraska

CONSIDÉRANT QUE la fusion des établissements de santé et services sociaux a eu pour effet de créer un seul établissement à l'échelle du Bas-St-Laurent, éloignant ainsi le Kamouraska des lieux décisionnels;

CONSIDÉRANT QU'il est fréquent de voir ce type d'établissement régional centraliser progressivement les services qu'il dispense, au risque de priver la population du Kamouraska de ressources auparavant disponibles sur son propre territoire;

CONSIDÉRANT les impacts déjà constatés sur le volume des soins dispensés et sur la santé du personnel qui travaille dans nos installations au Kamouraska;

CONSIDÉRANT nos préoccupations face aux impacts financiers et de sécurité entraînés par les nombreux déplacements des usagers à l'extérieur de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE la population kamouraskoise a clairement fait part de son inquiétude en 2017 à l'occasion d'une marche dans les rues de La Pocatière et d'une pétition déposée à l'*Assemblée nationale du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les membres de notre organisme partagent les préoccupations ci-haut mentionnées et se reconnaissent dans la **Déclaration** adoptée par le comité *Mes Soins restent ICI*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies reconnaisse pleinement dans la **Déclaration pour des soins au Kamouraska** adoptée par le comité *Mes Soins restent ICI* et acceptons de nous y associer en la faisant nôtre.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-76

6.4 - Appui au projet de Banque Postale

ATTENDU QU'il existe un besoin urgent de services bancaires étant donné que des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont pas de succursale bancaire et que près de deux millions de canadiens et de canadiennes ont désespérément besoin d'options de rechange aux prêteurs sur salaire;

ATTENDU QUE plus de 600 municipalités ont exprimé leur appui aux services bancaires postaux et que près des deux tiers de la population sont en faveur de tels services (sondage Stratcom, 2013);

ATTENDU QUE dans bien des régions du monde la banque postale facilite l'accès à des services financiers et contribue à la viabilité du service postal;

ATTENDU QUE la Chambre des Communes débat en ce moment la motion M-166 demandant la création d'un comité afin d'étudier et proposer un plan pour mettre en œuvre une banque postale sous la responsabilité de Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies appuie l'ajout de services bancaires à la gamme de services offerts par Postes Canada qui se verrait confier le mandat de favoriser l'inclusion financière;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies appuie la motion M-166

QUE le conseil municipal puisse acheminer la présente résolution à d'autres administrations municipales au Québec et au Canada;

Adopté à l'unanimité.

2018-04-77

6.5 - Proclamation de la journée nationale de la santé et de la condition physique

ATTENDU QUE le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

ATTENDU QUE beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

ATTENDU QUE les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

ATTENDU QUE la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de proclamation pour que le premier samedi de juin soit reconnu comme Journée nationale de la santé et de la condition physique.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-78

6.6 - Accaparement et financiarisation des terres agricoles

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies demande au gouvernement du Québec : **Au gouvernement du Québec :**

- - Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
 - Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.
 - Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC ET MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC et informe la population qu'il a été mandaté pour représenter la Municipalité lors d'une conférence de presse tenue à Ottawa portant sur les Banques postales, que la Municipalité est maintenant propriétaire du terrain qui appartenait à madame Yolande Dubuc-Jean, situé près de la Tannerie P. E. Boucher et que la Municipalité attend la signature du contrat pour l'acquisition du bâtiment de la Caisse Desjardins.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras

Une première rencontre du Comité de sécurité publique et incendie s'est tenue le 16 mars dernier. Le Comité s'est penché sur la possibilité d'une campagne de sensibilisation du réseau routier, sur la sécurité dans les parcs et terrain de jeux, sur la tenue d'une séance d'information et sur un projet pour l'implantation d'un réservoir pour le service de sécurité incendie.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

À la demande de certains résidents du chemin des Castonguay, différents scénarios ont été étudiés concernant la possibilité d'offrir le service d'aqueduc sur une partie du chemin des Castonguay. Monsieur Hudon mentionne que les résidents du chemin des Castonguay seront convoqués d'ici deux semaines pour la présentation des options proposées pour la Municipalité.

2018-04-79

9.2 - Formation d'un Comité de sélection pour l'embauche d'un employé municipal

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de mandater madame Cécile Morin et messieurs Claude Hudon et Éric Moreau pour faire partie du Comité de sélection pour l'embauche d'un employé municipal.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras

Le Comité d'embellissement projette d'organiser un concours pour motiver les gens à continuer d'embellir leur propriété.

2018-04-80

10.2 - Renouvellement de l'entente avec la MRC de Kamouraska pour les services de l'Écocentre de La Pocatière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire renouveler son entente de services avec la MRC de Kamouraska pour accéder à l'Écocentre de La Pocatière afin de permettre à ses résidents d'utiliser tous les services offerts par l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur André Simard et la directrice générale, madame Cécile Morin à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, une entente avec la MRC de Kamouraska afin d'accéder aux services de l'écocentre de La Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Alexandre durant la saison 2018 pour un montant forfaitaire de 8 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-81

10.3 - Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour l'enlèvement des ordures et de la récupération de l'Anse St-Jean

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a conclu une entente avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour la fourniture, la collecte et le traitement des ordures et de la récupération de l'Anse St-Jean;

ATTENDU QUE l'entente d'une durée de trois (3) ans a pris fin le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a évalué les coûts de ce service à 165 \$ par chalet pour 2018, 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de facturer la somme de 6 600 \$, par année, à la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour la fourniture de conteneurs, la collecte et le traitement des ordures et de la récupération et ce, pour l'année 2018, 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-82

10.4 - Autorisation de signature - Entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide

ATTENDU QU'à la demande de la Sûreté du Québec, il devenait important d'établir les compétences et les moyens dont disposent les organismes susceptibles d'intervenir dans des situations d'insalubrité morbide;

ATTENDU QUE les organismes susceptibles d'intervenir dans des situations d'insalubrité morbide sont la Sûreté du Québec, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et la MRC;

ATTENDU QU'une entente de collaboration en matière d'insalubrité morbide vient établir les obligations et responsabilités de chacun des organismes impliqués, dont le partage d'information et la collaboration lors d'interventions auprès de la clientèle visée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur André Simard et la directrice générale, madame Cécile Morin à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-83

10.5 - Acceptation du projet d'entente de regroupement des Offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation de L'Islet, de Saint-Adalbert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise, de Sainte-Perpétue et de Tourville ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QU'un projet d'entente de regroupement des neuf offices a été préparé et que les conseils municipaux ont manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu sur recommandation du comité exécutif que le conseil recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de L'Islet, de Saint-Adalbert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise, de Sainte-Perpétue et de Tourville suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-84

10.6 - Nomination d'un administrateur votant au nouveau Conseil d'administration des Offices municipaux

ATTENDU QUE le nouveau Conseil d'administration pour le regroupement des Offices d'habitation de la MRC de L'Islet sera composé de neuf (9) administrateurs;

ATTENDU QU'actuellement la loi ne permet qu'un maximum de sept (7) représentants du monde municipal;

ATTENDU QUE les Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise doivent convenir du représentant des deux (2) municipalités qui aura le droit de vote;

ATTENDU QUE l'autre représentant pourra participer au Conseil d'administration sans droit de vote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de mandater le représentant de la Municipalité de Sainte-Louise, monsieur Alain Bois, comme administrateur votant au Conseil d'administration du nouvel Office d'habitation de la MRC de L'Islet et de demander la modification de la loi afin de permettre à tous les représentants du monde municipal de voter ou d'adopter un principe d'alternance entre les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise.

Adopté à l'unanimité.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay mentionne la tenue de la deuxième rencontre du Comité des loisirs et informe les membres du Conseil de la rencontre avec la Fabrique pour discuter du bail de location de l'ancienne école.

11.2 - Dépôt de la lettre de démission des bénévoles de la bibliothèque municipale

La directrice générale dépose au Conseil municipal, la lettre de démission des bénévoles de la bibliothèque municipale.

2018-04-85

11.3 - Résolution pour remerciements aux bénévoles de la bibliothèque

ATTENDU QUE le projet de bibliothèque municipale n'a pas fait l'unanimité auprès des bénévoles pour ce qui est de l'endroit désigné pour sa relocalisation;

ATTENDU QUE pour ce motif, plusieurs bénévoles ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'adresser une lettre de remerciements à tous les bénévoles de la bibliothèque pour le travail accompli au cours de toutes ces années.

Adopté à l'unanimité.

2018-04-86

11.4 - Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale - Décision du Conseil

ATTENDU QUE monsieur André Simard a fait, séance tenante, une présentation de l'historique du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale depuis l'été 2016 aux membres du Conseil et à la population présente à l'assemblée;

ATTENDU QUE le projet initial prévoyait la relocalisation de la bibliothèque municipale installée depuis plusieurs années dans les locaux de l'école La Marée Montante dans une bâtisse appartenant à la Fabrique mieux connue comme le lieu de l'ex-salon funéraire ou ancienne école;

ATTENDU QUE l'offre de la Caisse de l'Anse de La Pocatière, en novembre 2017 à la municipalité, d'acquérir le bâtiment de la Caisse situé au 1009 de la Seigneurie à la suite d'une décision de fermeture prévue en mars 2018, a demandé la révision du lieu du projet initial vers l'espace occupé par le Bureau municipal au 379 route de l'Église;

ATTENDU QUE le nouveau scénario de changement de lieu pour la relocalisation de la bibliothèque municipale n'a pas fait l'unanimité auprès des responsables des bénévoles allant jusqu'à la démission de la majorité des bénévoles;

ATTENDU QUE monsieur André Simard expose aux membres du Conseil les raisons pour lesquelles il est préférable de mettre fin à ce projet de relocalisation de la bibliothèque municipale et de profiter de la mise en place d'une nouvelle bibliothèque dans la vision d'avenir de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'apprête à lancer une démarche de vision d'avenir pour la municipalité et que cet exercice collectif permettra aux citoyens et citoyennes de s'exprimer dans un contexte plus favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité :

- **DE** mettre fin au projet actuel de relocalisation de la bibliothèque municipale;
- **DE** considérer, le cas échéant, un nouveau projet de bibliothèque municipale rassembleur exprimé par la population;

Adopté à l'unanimité.

12 - CULTURE, PATRIMOINE ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard mentionne que le Comité consultatif de la culture et du patrimoine prépare actuellement le calendrier des activités pour la Semaine du patrimoine qui se tiendra en août prochain et informe les membres du Conseil du projet de réfection de la roue à godets de la Seigneurie des Aulnaies.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Rien à signaler.

2018-04-87

13.2 - Acceptation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Roland Morneau Inc.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Roland Morneau Inc. qui consiste à autoriser une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la résidence située au 1274 rang 2, d'une différence de 17,8 mètres soit la différence entre la norme de 239,8 mètres selon le calcul du règlement et la marge de 222 mètres et une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la résidence située au 1275 rang 2, d'une différence de 14,8 mètres soit la différence entre la norme de 239,8 mètres selon le calcul du règlement et la marge de 225 mètres;

ATTENDU QUE le Comité a recommandé au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a paru dans le journal Le Placoteux afin d'informer la population que toute personne concernée par le dossier pouvait se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande, lors d'une consultation publique tenue le 3 avril 2018 à 19 heures;

ATTENDU QU'aucune personne n'a manifesté son opposition au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure demandée par la Ferme Roland Morneau inc.

Adopté à l'unanimité.

13.3 - Présentation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Pelletier et Fils

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Pelletier et Fils Inc. concernant l'augmentation de son cheptel d'animaux de 205,5 à 255,9 unités animales.

Selon le calcul des distances séparatrices du règlement 277-2016 sur la gestion des odeurs des établissements de production animale, article 18.1, la distance minimale à respecter pour une résidence voisine est de 137,8 mètres et de 413 mètres par rapport au périmètre urbain.

La dérogation consiste à autoriser :

- une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la résidence située au 338 route de la Seigneurie, d'une différence de 26,8 mètres soit la différence entre la norme de 137,8 mètres selon le calcul du règlement et la marge de 111 mètres;
- une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la résidence située au 344 route de la Seigneurie, d'une différence de 71,8 mètres soit la différence entre la norme de 137,8 mètres selon le calcul du règlement et la marge de 66 mètres;
- une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la résidence située au 445 route de la Seigneurie, d'une différence de 3,8 mètres soit la différence entre la norme de 137,8 mètres selon le calcul du règlement et la marge de 134 mètres;
- une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la résidence située au 449 route de la Seigneurie, d'une différence de 21,8 mètres soit la différence entre la norme de 137,8 mètres selon le calcul du règlement et la marge de 116 mètres;
- une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la résidence située au 341 route de la Seigneurie, d'une différence de 72 mètres soit la différence entre la norme de 137,8 mètres selon le calcul du règlement et la marge de 341 mètres;

Un avis public paraîtra dans le journal Le Placoteux afin d'informer la population que lors de la séance régulière devant se tenir, le 7 mai 2018 à 19 h 30, le Conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure de la Ferme Pelletier et Fils Inc. Toute personne concernée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la consultation publique qui se tiendra à 19 h 00.

13.4 - Demande d'autorisation CPTAQ - Monsieur Christian Michaud

Ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2018-04-88

13.5 - Permis de rénovation - Monsieur Nicolas Paquin

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Paquin a formulé une demande de permis de rénovation pour la résidence située au 1031 route de la Seigneurie;

ATTENDU QUE selon les règlements d'urbanisme en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande et faire ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'émettre le permis de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'accorder un permis de rénovation à monsieur Nicolas Paquin pour la résidence située au 1031 route de la Seigneurie.

Adopté à l'unanimité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2018-04-89

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 9 h 20.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.